

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 janvier 2016

2^{ème} **Commission**
N° CP-2016-1-2-3

Service instructeur

DIAT - Service de l'économie, du tourisme et de la montagne

Service consulté

**HAUTE-ALSACE TOURISME AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2016**

Résumé : Afin de rendre compte de manière globale des activités de Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique (ADT68), il vous est proposé, dans ce rapport, une synthèse des principaux événements et actions conduits en 2015.

La Commission Permanente du 13 novembre 2015 a approuvé les projets de statuts de la nouvelle association Alsace Destination Tourisme, qui a vocation à absorber au moyen d'une fusion, les agences de développement touristiques bas-rhinoise (ADT67) et haut-rhinoise (ADT68).

Dans l'attente de sa mise en place opérationnelle intervenant courant 2016, il convient de donner les moyens à l'ADT68 de conduire ses missions en 2016. Il vous est ainsi proposé d'attribuer à l'ADT68 une subvention de fonctionnement de 878 940 € représentant 40 % de la subvention allouée en 2015 et d'autoriser également le Président à signer la convention de financement afférente à intervenir.

I. CONTEXTE

Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique (ADT68), créée à l'initiative du Conseil Général du Haut-Rhin, prépare et met en œuvre la politique touristique du Département, conformément à l'article L 132-2 du Code du Tourisme.

L'ADT68 contribue à assurer sur le plan départemental la mise en œuvre d'une politique de développement, d'aménagement, de promotion et de commercialisation touristique en collaboration avec les professionnels et l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés concernés par le tourisme.

L'Assemblée Départementale haut-rhinoise a décidé, le 16 octobre 2015, à l'instar de celle du Département du Bas-Rhin, de la création d'une nouvelle structure de développement de l'économie touristique des territoires au service de la Destination Alsace, sous la forme d'une association de droit local dénommée Alsace Destination Tourisme.

Cette nouvelle agence, née de la fusion de l'Agence de Développement Touristique du Haut-Rhin (ADT68) avec l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT67) tient lieu de Comité Départemental du Tourisme (CDT) pour à la fois le Conseil Départemental du Bas-Rhin et le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

La Commission Permanente du 13 novembre 2015 a approuvé en tant que membre fondateur le projet de statuts de l'association Alsace Destination Tourisme et a désigné les représentants du Conseil départemental amenés à siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de cette nouvelle instance.

II. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2015

L'ADT68 a conduit ou participé aux principales actions suivantes au cours de l'année 2015, dans les domaines de la promotion, de l'ingénierie et du développement touristique.

A. Promotion Touristique

Les éditions

Pour ce qui concerne le volet Edition, les publications réalisées ont une portée départementale et interdépartementale dans le cadre de la coopération avec l'ADT du Bas-Rhin (ADT67).

On peut relever notamment la parution des guides suivants : manifestations, meublés Clévacances, hôtels restaurants 2015-2016, Gîtes 68, chambres d'hôtes 68.

La brochure générique Alsace et la carte « la Haute-Alsace à vélo » ont également été éditées.

La mise à jour de certaines fiches pdf a également été réalisée concernant « l'Alsace sans ma voiture », « canaux et véloroutes d'Alsace », « Traces d'Histoire », des circuits pédestres cyclables et équestres.

Les salons, workshops, opérations « grand public » et opérations spécifiques

L'ADT68 a participé à des salons grand public, des salons ou workshops professionnels et des salons mixtes.

Parmi ces opérations, 9 ont eu lieu sur le territoire français, 13 sur les marchés extérieurs.

L'accueil de journalistes, l'organisation d'éducteurs, de conférences de presse délocalisées et autres manifestations ont contribué à faire connaître l'offre de notre destination.

La Coopération Transfrontalière et les projets INTERREG

Pour l'année 2015, l'ADT68 s'est engagée sur des opérations en apportant un soutien financier aux projets :

- Tourisme dans la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur : Upper Rhine Valley II (projet terminé en 2015)
- Chemins transfrontaliers de randonnée à pied et à vélo vers les lieux mythiques dans le Rhin Supérieur (projet terminé)

Elle s'est également engagée en apportant son soutien et son expertise technique à plusieurs projets :

- Innovation, nouvelles technologies et développement durable touristique sur la Route Verte, avec un soutien financier pour le volet étude Pass'Mobilité (projet terminé en 2015)
- Projet d'aménagement du site du Hartmannswillerkopf (HWK) : réhabilitation du site dans le cadre du tourisme de mémoire (projet de construction d'un historial en cours, des cofinancements européens, de l'Etat, du Département et d'autres acteurs publics et privés sont attendus)
- Valorisation de l'itinéraire culturel européen « huit siècles d'art et d'histoire sur les traces des Habsbourg – Via Habsbourg »

Les actions de promotion, d'animation et d'observation économique du Massif des Vosges

Le Contrat de Destination Massif des Vosges et la promotion collective du Massif des Vosges :

La mise en œuvre du Contrat de destination a vu l'ADT68 porter ou cofinancer de nombreuses actions.

Ainsi, elle assure le suivi administratif et financier du marché français, assure le suivi administratif et financier pour le compte de tous les acteurs, parties au Contrat, du programme d'actions sur les marchés étrangers et le portage technique des actions sur le marché allemand.

Plusieurs actions ont été réalisées en 2015, dont notamment :

- présentation du nouveau topoguide « La Traversée du Massif des Vosges » à l'occasion de la Fête de la Montagne,
- partenariat avec les Dernières Nouvelles d'Alsace pour l'édition d'un Passion Vosges « Abbayes et Châteaux »,
- édition d'un dépliant « flyer produits » présentant 11 séjours touristiques valorisant les différentes filières du Massif des Vosges (bien-être, itinérance, grands sites, écotourisme et stations-vallées),
- maîtrise d'ouvrage de la manifestation festive « So Nordic » (du 6 au 8 février 2015) sur trois sites, avec pour la première année une journée « forum des classes de découverte »,
- site Internet du Massif des Vosges, quadrilingue, avec la mise en place d'une stratégie numérique partagée (cofinancement ADT68),
- reportage photo sur des sites du Massif,
- campagnes marketing d'influence sur différents marchés (français, allemand, belge, néerlandais),
- création de l'itinéraire (parcours et traces GPS) « Patrimoine du Massif des Vosges », mis en ligne début 2016.

L'Observatoire de la politique montagne du Département du Haut-Rhin :

La mission d'observation des activités touristiques de montagne (hiver et été), conduite par l'ADT68 depuis 2003, prend en compte le caractère qualitatif des équipements et activités.

L'observation porte sur 4 sites classés d'intérêt départemental et 7 sites d'intérêt local. Une amélioration de l'observatoire a été opérée fin 2013 afin que l'évolution technique sur le processus de collecte et la mise en place d'une base de données de référence permettent d'obtenir des données économiques encore plus pertinentes sur l'activité touristique et sportive, directe et indirecte.

Le concours de fleurissement

La tournée du jury régional a décerné un nouveau label à 9 communes. Ainsi 153 communes sont labellisées sur le territoire haut-rhinois, soit 40,58 %.

De nombreuses réunions de travail et événements conduits en 2015 ont eu pour but de sensibiliser les acteurs locaux aux actions d'embellissement de nos communes (conférence fleurissement, concours du plus beau potager...).

Le site Internet et la commercialisation

Le site Internet www.haute-alsacetourisme.com désormais en responsive web design (permet aux utilisateurs de visiter le site depuis leur mobile et leur tablette) a bénéficié d'une campagne de référencement qui a significativement fait progresser le nombre de visiteurs.

A noter qu'une campagne web dédiée à la Saint Valentin a permis de renforcer la notoriété de la Haute-Alsace auprès du public helvétique.

B. Ingénierie et Développement Touristique

Qualité tourisme

Depuis avril 2015, l'ADT68 est devenu partenaire de la marque Qualité Tourisme, qui vise à fédérer sous une seule bannière les démarches qualité les plus rigoureuses dans le domaine du tourisme.

Ce partenariat local accordé pour le périmètre des lieux de visites ainsi que le droit d'usage de la marque Qualité tourisme sont valables 3 ans.

La Stratégie touristique Alsace 2012-2016

Prolongée de deux ans, cette stratégie continue de voir une forte implication de l'ADT68 dans sa mise en œuvre et son suivi. Elle a ainsi participé à la conception et à la rédaction d'un nouveau document de présentation de la stratégie visant à impliquer davantage les prestataires du tourisme alsacien.

L'appel à projets en faveur de l'hôtellerie alsacienne 2015

L'ADT68 s'est investie à l'instar de l'édition 2014 dans l'élaboration des différents documents supports de l'appel à projets (fiche de synthèse du dispositif, courrier-type de candidature, élaboration du dossier de candidature sous format pdf pouvant être complété en ligne et enregistrable).

Elle a également accompagné les candidats qui le souhaitaient dans le montage de leur projet. De ce fait, elle n'a pas participé à la notation des dossiers, mais a instruit les dossiers déposés en vue de leur analyse par les collectivités.

Le partenariat avec l'association nationale des Maîtres Restaurateurs

Les 2 ADT ont conclu un partenariat technique et financier avec cette association afin de bénéficier d'une insertion de 12 pages dans leur guide national (250 000 exemplaires) pour présenter la Région Alsace, dont la rédaction a été assurée par les ADT.

Les projets structurants :

Le tourisme de mémoire : le Front des Vosges (PER Tourisme de mémoire 14-18)

Le projet, labellisé Pôle d'Excellence Rural (PER) interdépartemental en 2011, concerne 10 sites ainsi qu'un axe promotion et communication fort.

Ainsi, l'ADT68 a participé à des salons de promotion touristique, à l'édition d'ouvrages (Guide du Routard dédié au front de l'Ouest, ouvrages sur le HWK) à des événementiels (colloque, inauguration d'un emblème floral Front des Vosges, timbres, calendrier des manifestations, rencontre des 12 villes ayant participé au cofinancement du monument national du HWK, édition d'un timbre poste...).

Enfin le site interne du HWK a été lancé fin 2015 et une tapisserie du centenaire 1914-1918 est en cours de création par Thomas BAYRLE, artiste contemporain allemand de grande renommée, et sera exposée à l'historial franco-allemand du HWK.

Le Contrat de destination « Tourisme de mémoire 14-18 »

Le PER interdépartemental « Front des Vosges » est adhérent à ce contrat et participe techniquement et financièrement aux actions menées dans ce cadre.

Il s'agit notamment d'actions de promotion sur les marchés ayant un lien avec les conflits mais aussi portant sur les mesures et analyses des retombées économiques du tourisme de mémoire de l'étude conduite par Atout France.

L'œnotourisme

L'ADT68 est membre du comité de pilotage régional de l'œnotourisme et contribue à diverses actions.

En premier lieu, l'événement slowUp Alsace qui a connu, avec plus de 36 000 participants, une fréquentation qui conforte son succès et son ancrage dans le paysage événementiel du vignoble alsacien.

Ensuite, le soutien au Label Vignoble & Découvertes, avec l'accompagnement technique apporté par l'ADT68 au Grand Pays de Colmar qui a vu le renouvellement en 2015 de sa labellisation pour son appellation « Terre et vins au Pays de Colmar ».

Enfin, l'adhésion par l'ADT68 au Cluster œnotourisme d'Atout France permet une valorisation de notre région au niveau international.

Les suites de l'étude du développement de la mobilité douce et des transports en commun à des fins de tourisme et de loisirs

La phase opérationnelle du projet issu de l'étude a vu la concrétisation en 2015 de l'action initiée en 2013 : « améliorer la liaison entre le Sundgau et Bâle ».

A ainsi été mise en place une liaison en transport en commun entre Leymen et Ferrette les week-ends du 27 juin au 13 septembre 2015 (4 AR par jour) avec la possibilité de transporter les vélos.

Cette nouvelle navette de 22 places, cofinancée par de nombreux partenaires (l'ADT68 a financé la campagne d'affichage à Bâle et une partie de la communication) a répondu à un réel besoin avec une fréquentation de 1 504 voyages et des acteurs socioprofessionnels satisfaits de cette navette (la gastronomie, les visites de sites et randonnées constituent les principales activités pratiquées par les voyageurs).

L'action « lancer un réseau de location de vélos électriques » a permis le déploiement par les Pays d'Alsace (9 Pays partenaires en 2015) du réseau Movelo Alsace, de 46 stations dont 37 de location et recharge de batteries. L'ADT68 a reconduit sa participation financière avec un partenariat avec l'ADAC (Pays de l'Alsace Centrale) chef de file du projet pour les pays alsaciens.

III. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016

Dans l'attente de la mise en place opérationnelle de la nouvelle agence de développement touristique Alsace Destination Tourisme, et de la consolidation de son budget, il convient, de donner à l'ADT68 les moyens de conduire ses missions début 2016, en lui attribuant une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Départemental a reporté le vote du Budget Primitif en 2016, par délibération du 4 décembre 2015, au regard de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a autorisé l'exécution anticipée du budget, plafonnant les subventions de fonctionnement, à accorder par anticipation, à un montant ne pouvant excéder 40 % du montant accordé l'exercice précédent.

Dès lors, je vous propose de voter, dès à présent afin de ne pas fragiliser l'association, une subvention de fonctionnement à l'ADT68 de 878 940 €, représentant 40 % du montant alloué en 2015, à savoir 2 197 350 €.

La convention de financement afférente est jointe au présent rapport et fixe notamment les conditions de versement de cette aide.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- dans l'attente de la mise en place opérationnelle de la nouvelle agence de développement touristique Alsace Destination Tourisme, d'accorder à Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, une subvention de fonctionnement de 878 940 €, afin de ne pas fragiliser cette association, pour son fonctionnement en 2016. Ce montant correspond à 40 % de la subvention allouée en 2015, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2016 telles qu'adoptées par le Conseil Départemental le 4 décembre 2015 ;
- d'approuver la convention de financement afférente avec Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, jointe en annexe, et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN